

## **DECISION MUNICIPALE**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

### **D E C I D E**

- ARTICLE 1 :** de résilier le bail de location conclu avec Madame Georgette TARRIT le 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour un appartement type F1 (n°14) situé à la résidence Fontaine de Goye 13, boulevard de l'Europe 63600 AMBERT. Cette résiliation prendra effet le 8 octobre 2025 inclus.
- ARTICLE 2 :** de restituer à Madame Georgette TARRIT la caution initialement constituée d'un montant de 646,55 €.
- ARTICLE 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 10 novembre 2025

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



## **DECISION MUNICIPALE**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date 19 janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé, par délégation, à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, voté par le Conseil Municipal le 28 mars 2025 et transmis au contrôle de légalité le 8 avril 2025

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1** : D'approuver la décision modificative n°3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221-212 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7022-76 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
R-732221-01 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 677.00 €
R-74835-01 : Dotation / transfert compensations exo. de fisc. directe locale	0.00 €	0.00 €	21 677.00 €	0.00 €
R-748374-01 : Dotation de développement - biodiversité et aménités rurales	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €
R-7485-020 : Dotation pour les titres sécurisés	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>42 677.00 €</b>	<b>21 677.00 €</b>
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>46 677.00 €</b>	<b>48 677.00 €</b>

#### Section de Fonctionnement :

Il s'agit de virements de crédits permettant d'ajuster les recettes de fonctionnement suite notamment à la réception des notifications de l'Etat

- *Chapitre 73 – Impôts et taxes : - 4 000 €*
- *Chapitre 74 : Dotations et Participations : - 21 000 €*
- *Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses*
  - *Compte 7022 – Coupes de bois : + 20 000 €*
- *Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – Compte 75888 : + 7 000 €*

Ainsi qu'une ouverture de crédits de + 2 000 € au compte 615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics (Groupe scolaire) : Comptabilisation d'une dépense de fonctionnement initialement prévue en investissement.

**AR Prefecture**

INVESTISSEMENT				
D-2031-344-510 : Redynamisation Centre-Ville	0.00 €	5 330.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-215731-335-510 : Environnement	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-338-325 : Réhabilitation Maison des Jeunes / Cité Administrative	0.00 €	1 120.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>136 120.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-249-212 : Groupe Scolaire	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-345-020 : Accessibilité Bâtiments Communaux et Espaces publics	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-351-847 : GARAGE MECANIQUE	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-352-510 : Quartier des Chazeaux	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-349-510 : Résidence séniors et ADAPEI	14 450.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>141 450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>141 450.00 €</b>	<b>141 450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Section Investissement :

Il s'agit de Virements de crédits entre opérations en Dépenses d'investissement pour permettre des investissements complémentaires

- OP 344 – Redynamisation Centre-Ville (Etude Mobilité) : + 5 330 €
- OP 335 – Service Environnement (Acquisition d'un tracteur) : + 135 000 €
- OP 338 – Ambert en Scène (Acquisition d'un four) : + 1 120 €
- OP 249 – Groupe scolaire : - 300 €
- OP 351 – Garage mécanique : - 45 000 €
- OP 352 – Quartier des Chazeaux : - 70 000 €
- OP 349 – Résidence séniors et ADAPEI : - 14 450 €

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Ambert sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 13/11/2025

Le Maire,  
Guy GORBINET

